

Réf: Dossier 216237

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « SANGARE ET LES FRERES »

Siège Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO AVOCATIER  
LOT 656 AGNISSANKOI ILOT 76 NON LOIN DE UEESO  
ABOBO AVOCATIER, Lot 656, Ilot 76

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/05/2023, et enregistrés au CEPICI le 15/05/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANGARE ET LES FRERES »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire : Transport de personnes et de marchandises, achat et vente de marchandises ; Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO AVOCATIER  
LOT 656 AGNISSANKOI ILOT 76 NON LOIN DE UEESO  
ABOBO AVOCATIER, Lot 656, Ilot 76

Dirigeant(s) M SANGARE KARIM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-05976 du 08/06/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40264/GTCA/RC/2023 du 08/06/2023

